



Montpellier, le 11 décembre 2012

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Groupe spécifique Eau
14 Septembre 2012

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Personnes présentes:

CHEMIN Paul	DREAL LR / SN
CHAUVEL Muriel	DREAL LR / SN
LECAT Gabriel	DREAL LR / SN
RAEVEL Valérie	DREAL LR / SN
VIONNET Pierre	DREAL LR / SN
WOODSWORTH Simon	Région LR
CATHELIN Fabrice	Agence de l'eau RM&C
BOSC-BOSSUT Nadine	Agence de l'eau RM&C
RICHARD Sylvain	ONEMA/Dir8
CANALES Alain	SIVU Ganges le Vigan
MAZARE Guillaume	SMMAR
KANEL Caroline	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre
BRAUD Stéphanie	Animatrice contrat de rivière Tarn amont
MEUNIER Anthony	SMB Fleuve Hérault
VACQUIER Géraldine	SyBle
CAROL Fabrice	SMBV Têt
CARRIERE Patricia	Animatrice SAGE Vistre nappes Vistrenque et Costières
MAILHEAU Marie	RIVAGE Salses-Leucate
FONBONNE Laurence	RIVAGE Salses-Leucate
MATON Laure	SMBT
LOUVEAU Vincent	Animateur SAGE Lot amont
LEROY Virginie	Entente Lot
HERRIOT Loïc	SMAGE Gardons
TRIADOU Laurent	SMMAR – SAGE BVA
LARSEN Vincent	Communauté de communes Pyrénées-Cerdagne
DONNAT Jean-Marc	Syndicat mixte du bassin de l'Or

LE POMMELET Eve	Syndicat mixte du bassin de l'Or
MARECHAL Marion	Communautés de communes Pyrénées-Cerdagne
MARMONIER Mélanie	Syndicat du Réart
GELY Anne	Animatrice SAGE Tarn amont
MARTIN Eric	SIATEO

Personnes excusées :

Isabelle FARRES	SIVU du Tech
Maud CLAVEL	Syndicat AB Cèze
Serge ROUVIERE	Syndicat du Vidourle
Gilles LORENTE	SMMAR - Fresquel
Elisa CLAVEL	Syndicat du Chassezac
Cécile MUNDLER	Syndicat mixte Camargue gardoise

PJ : projet de note relative aux premiers éléments du diagnostic et du plan d'actions du SRCE – volet trame bleue

- **Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique – SRCE - (S Woodsworth)**

Cf présentation PPT sur le site Internet de la DREAL :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique : Biodiversité Eau Paysage, Trame verte et bleue, Trame bleue, Groupe spécifique Eau – 14 septembre 2012

Echanges :

*En Languedoc-Roussillon, on ne relie pas des patches de nature par des corridors ; on maintient plutôt des grandes entités écologiques. L'approche corridor pourra en revanche être pertinente sur le littoral languedocien urbanisé.

* Cohérence interrégionale

Comment est assurée la cohérence des SRCE d'une région à l'autre ? L'équipe-projet va rencontrer début 2013 les équipes des régions limitrophes pour traiter cette problématique.

Dans le domaine de l'eau, on raisonne par bassin versant et non par limites administratives.

* Enquête publique

Le SRCE est opposable à travers sa prise en compte réglementaire par les documents d'aménagement et d'urbanisme.

Il est également opposable aux projets d'infrastructures linéaires de l'Etat.

- **Présentation des conclusions et des productions du Groupe Technique Thématique « Trame Bleue et Zones humides » - (M Chauvel)**

cf présentation PPT sur le site Internet de la DREAL

Echanges :

* Zones humides

L'inventaire des zones humides sur le BV du Fresquel est à lancer.

L'inventaire des zones humides au niveau du SAGE Lot amont est à améliorer.

Certes, la limite « stricte » des zones humides est retenue dans la sous-trame humide mais il est à noter qu'il est également demandé aux élus de prendre en compte l'espace tampon / espace de fonctionnalité des zones humides. Si les espaces de fonctionnalité ne sont pas connus, le SRCE pourra encourager à développer la connaissance de ces espaces, sinon, il pourrait faire des recommandations sur ces espaces.

*Lagunes

Il convient de prendre en compte les lagunes, sites privilégiés pour les anguilles, dans la trame bleue. Le groupe demande la création d'une troisième sous-trame composant la trame bleue du

Languedoc-Roussillon : la sous-trame des plans d'eau et lagunes qui ne seraient pas retenus dans la sous-trame des zones humides, sur la base des masses d'eau « plans d'eau » identifiées dans le SDAGE.

*** Espèces exotiques envahissantes**

Le sujet des espèces exotiques envahissantes sera traité dans le SRCE (volet à part entière).

*** Canaux**

Faut-il prévoir des canaux (d'irrigation et de navigation) qui intègrent la trame bleue ?

Ex du Sègre où peu de présence d'eau dans les canaux.

Comme le sujet des canaux est sensible sur la gestion quantitative, le groupe propose de retenir pour ce SRCE uniquement des cours d'eau naturels et de reporter l'intégration de canaux à la trame bleue au prochain SRCE.

*** Réservoirs biologiques**

Il convient de bien prendre en compte in fine dans la trame bleue tous les cours d'eau éligibles à la liste 1 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement. Par exemple, il convient de bien prendre en compte dans la trame bleue des réservoirs biologiques qui pour des raisons de pression auprès du bassin ne seraient pas classés in fine.

*** Trame bleue marine**

Le SRCE traitera-t-il de la continuité avec le milieu marin ? Y aura-t-il des recommandations sur l'ouverture des graux ?

L'objet de ce SRCE est de traiter de la trame verte et bleue, et pas de la trame bleue marine. Il n'est à ce jour pas prévu de recommandation sur l'ouverture des graux.

- **Présentation de premières orientations pour la prise en compte de la trame bleue dans les démarches de gestion concertée sur l'eau (Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux et contrats) - (P Vionnet)**

cf présentation PPT sur le site Internet de la DREAL

Echanges :

Il convient de parler des connexions latérales et pas seulement longitudinales dans les SAGE, de traiter des enjeux autres que piscicoles (Ex : Desman, Loutre..) et de faire attention aux conflits d'usage (Ex : gravières).

Dans le PAGD, il convient d'accompagner la réfection des ouvrages existants, en prévenant les incidences non seulement, sur les projets de création et de réfection de seuils mais également, lors des renouvellements d'autorisation ou de concession.

Dans la définition de la stratégie relative à la continuité écologique au sein des SAGE, il convient notamment de définir les gains environnementaux attendus.

- **Présentation d'un exemple lozérien de prise en compte de la continuité écologique des cours d'eau dans le projet de SAGE Lot amont - (V Leroy et V Louveau)**

cf présentation PPT sur le site Internet de la DREAL

- **Suites à donner**

En vue des ateliers départementaux, il est demandé 2 ou 3 cartes par départements spécifiques sur la trame bleue pour que les syndicats de bassin versant puissent émettre des observations.

Pour la DREAL Languedoc-Roussillon

Jacques REGAD
Chef du Service Nature

Pour la Région Languedoc-Roussillon

Jean-Pierre VIGUIER
Directeur de l'Environnement

